

KIT « Faisons des **MER**veilles » Parlement de la Mer FICHE TECHNIQUE



POUR UNE MER SANS DÉCHET





La région Occitanie compte près de 230 km de côtes qui s'étendent de la Camargue aux Pyrénées et 40 000 hectares de lagunes. Ces milieux patrimoniaux, « hot spot » de biodiversité, sont le support de nombreuses activités traditionnelles comme la pêche et la conchyliculture. Les espaces littoraux sont par ailleurs des secteurs d'intérêt touristique pour la Région Occitanie qui accueille près de 60 millions de nuitées par an (4^{ème} région touristique et 1^{ère} pour le tourisme de plein air).

Comme la totalité des espaces maritimes mondiaux, le littoral d'Occitanie est impacté par un afflux constant de déchets anthropiques rejetés sur ses rivages.

Le Conseil Régional d'Occitanie, agit pour la maîtrise de ces déchets en amont par la définition et la mise en œuvre du Schéma Régional de Prévention et de Gestion des Déchets. Cet outil vise à court et moyen termes une meilleure prise en charge des déchets, en particulier par leur intégration dans des filières de recyclage.

Au-delà, la Région et le Parlement de la Mer réalisent une campagne de sensibilisation pour lutter contre les déchets en mer et sur nos côtes d'Occitanie. La campagne régionale « *Faisons des MerVeilles, pour une mer sans déchet* » réalisée avec l'appui du CPIE du Bassin de Thau, de LabelBleu et de l'Institut Marin du Seaquarium a pour objectif de mobiliser le plus grand nombre pour lutter contre cette pollution au travers de gestes simples et concrets.

Les opérations citoyennes de ramassage font partie de ces actions MerVeilleuses encouragées en Occitanie.

Ainsi, par la mise à disposition de ce kit, la Région Occitanie et le Parlement de la Mer souhaitent apporter un soutien aux acteurs locaux qui s'engagent, en aval, dans des actions de ramassage citoyen.

En complément, le Conseil Régional Occitanie met à disposition des organisateurs de ramassage citoyen, des moyens de diffusion et de valorisation de leur action au travers l'agenda maritime et le site du Parlement de la Mer : <https://www.laregion.fr/Parlement-de-la-mer>

ORGANISATION D'UN ÉVÈNEMENT DE RAMASSAGE CITOYEN

PROCÉDURE EN AMONT

Conformément à la charte d'engagement :

Il est indispensable de déclarer l'activité de ramassage citoyen auprès de la collectivité en charge de la zone concernée (minimum 15 jours avant). À cette occasion, il est également nécessaire de définir avec la collectivité les modalités de prise en charge des déchets collectés. L'organisation du ramassage prendra en compte les possibilités de recyclage de la collectivité : prévoir par exemple des sacs ou ramasseurs différenciés selon les catégories de tri envisageables (verres, plastiques...).

Il est indispensable d'échanger, en amont de la collecte, avec les gestionnaires de l'espace naturel afin d'intégrer à votre plan de collecte les enjeux environnementaux du site. (Zone de repos ou de nidification de l'avifaune, espèces sensibles au piétinement...).

La liste des contacts des responsables déchets au sein des collectivités ainsi que celle des gestionnaires d'espaces naturels (syndicats de gestion des bassins versant, des sites Natura 2000 d'Occitanie...) sont fournis dans le kit du Parlement de la Mer.

Merci de vérifier que les sites sur lesquels vous projetez d'organiser une collecte citoyenne ne sont pas des sites pilotes de comptage scientifique (ex certaines plages du Parc Marin du Golfe du Lion).

ZONE ET DÉROULÉ DE LA COLLECTE

Les parcours, les limites d'espace et de temps du ramassage doivent être exposés aux bénévoles en début de manifestation.

Afin de préserver le site de collecte, il est important de rappeler de ne pas marcher sur la dune, de ne pas franchir les ganivelles, de laisser le bois flotté qui se trouve sur la plage (le bois permet de conserver le bon état des dunes).

Des consignes de protection d'espèces vulnérables peuvent être préconisées par les gestionnaires d'espaces naturels.

Après la collecte, signalez à la collectivité les éléments importants ou dangereux qui n'ont pu être ramassés.

Le kit du Parlement de la Mer contient des sacs réutilisables et des gants. Ces derniers doivent être récupérés, éventuellement séchés et stockés au sec après la collecte.

Un peson permet une quantification facile des déchets.

Un comptage sommaire des déchets ramassés selon 5 catégories (plastique, verre, autres matières recyclables, mégots et ordures ménagères) est souhaité par le PDLM dans l'objectif de disposer des grandes tendances de déchets présents sur le littoral d'Occitanie.

Il est préférable de trier les déchets au moment du ramassage (un type de déchet par bénévole ; verre/plastique). Une bouteille en plastique collecté lors du ramassage peut être utilisée pour recueillir les mégots.

Si l'organisateur souhaite aller plus loin et mener une action de science participative, le PDLM met à sa disposition un peson et l'invite à consulter les protocoles de comptage élaborés par l'association MerTerre pouvant entrer dans des projets de suivi nationaux : <http://remed-zero-plastique.org> et/ou <http://www.resodema.org/nettoyer-une-plage.php?page=nettoyer>. Une plateforme collaborative est en cours de construction au niveau national. Le Parlement de la Mer vous informera de l'ouverture de ce site.

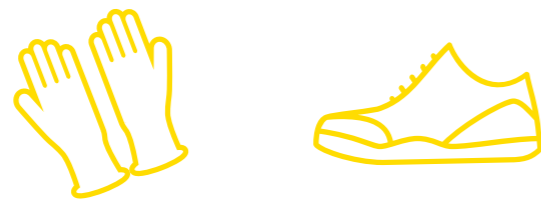
Remarque : laissez les gants et sacs rangés jusqu'à la fin des consignes de sécurité de l'exposé du déroulement de la session de ramassage.

SÉCURITÉ DES PARTICIPANTS



Pensez à avertir les participants de l'équipement nécessaire lors de leur inscription :

- Chapeaux, casquettes, coupes vents... selon les conditions météo
- D'emporter de l'eau (gourde réutilisable) et une collation dans un sac à dos.



Lors du ramassage les participants doivent :

- Utiliser des gants spécifiques.
- Garder leurs chaussures.
- Certains déchets peuvent être dangereux (coupants, piquants) ou suspects (futs, bouteilles de produits chimiques), les manipuler avec précaution ou les signaler aux organisateurs (positionnement, nature). Les seringues peuvent être déposées dans un contenant rigide (boîte, bouteille épaisse ramassée).



Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.



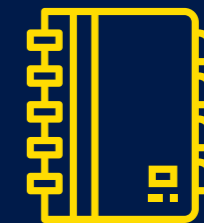
CONTENU DU KIT

Dans son kit à destination des structures qui organisent des actions de ramassage citoyen, le Parlement de la Mer met à disposition les outils nécessaires à l'équipement des participants (gants et sacs en toile). Les sacs en toiles de jute permettent de collecter les déchets par catégorie (plastiques, verre, métal, non recyclable). Ils ont vocation à être réutilisés au cours de multiples événements de collecte. Le peson fourni dans le kit permet une quantification rapide et facile du produit de la collecte. Les mesures réalisées permettront de valoriser l'action et de faire remonter les grandes tendances de la pression de pollution par les macrodéchets en Occitanie.



Le kit contient également un listing des personnes relais sur les enjeux déchets et environnements sur l'ensemble du littoral d'Occitanie.

Enfin la mise à disposition de l'agenda Maritime sur le site du Parlement de la Mer, a pour objectif d'accroître la lisibilité et la coordination des actions menées.



PLUS D'INFOS SUR
www.laregion.fr/Parlement-de-la-mer

TRI DES DÉCHETS

Il est possible de valoriser certains déchets collectés. Pour se faire, il est nécessaire de prendre connaissance des conditions de collecte des déchets par la collectivité pour définir la faisabilité d'un ramassage différencié/ tri dans l'organisation de la collecte.

Certaines collectivités disposent de tables de tri, aussi il n'est pas nécessaire de trier en vue du recyclage.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous pouvez contacter la cellule d'animation du Parlement de la Mer à l'adresse suivante : parlementdelamer@laregion.fr